

Procès-Verbal

Conseil municipal du

Mercredi 10 Janvier 2024 à 20H

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 janvier, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Chenecey-Buillon s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mme Laurence BREUILLOT pour la session ordinaire du mois de Janvier.

Etaient présents : Laurence BREUILLOT, Daniel BRANCHER, Julien GUYONNEAU, Benoît MEYER, Denis REVILLARD, Didier ROULIN, Geneviève TISSERAND, Céline VANOTTI, Jacques MOREL, GILLES FORT, Bernard GAUTHIER.

Etaient absents excusés : Mme CULOT (procuration à Daniel BRANCHER) / Mr Vincent VANHUFFEL (procuration Mme le Maire).

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mr Gilles FORT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation PV de décembre 2023
2. Validation PV compte rendu Séance du conseil municipal de décembre
3. **Projet de création de RNR aux Granges Mathieu : Intervention de Mme DIONISIO, conservatrice du réseau RNR cavités à Chiroptères CPEPESC Franche Comté pour la demande de classement en RNR du site et avenir des cabanons du trappeur en présence de Mr Mickael EHINGER**
4. Urbanisme
5. Parcours de découverte et dépôt de la Déclaration préalable
6. CCLL : Etude du transfert de compétence PLUI à l'intercommunalité
7. SYDED : Groupement d'achat d'électricité
8. SIVOM : durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune au Syndicat
9. Course cycliste 4^{ème} Classique Grand Besançon : organisation et demande de subvention
10. Sécheresse 2023 et demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
11. Divers

Le Maire sollicite l'accord du conseil pour ajouter un point complémentaire : adoption du RPQS : accord du conseil.

1. Approbation PV décembre 2023

Approbation du Compte rendu de la séance de décembre 2023 par Didier ROULIN

2. Projet de création de RNR aux Granges Mathieu : Intervention de Mme DIONISIO, conservatrice du réseau RNR cavités à Chiroptères CPEPESC Franche Comté pour la demande de classement en RNR du site et avenir des cabanons du trappeur en présence de Mr Mickael EHINGER

- Mme DIONISIO rappelle les enjeux de ce classement en RNR du Site : avec 16 espèces de chauve-souris sur 29 présentes dans le gouffre et 8 espèces en protection vulnérable. Diversité des concrétionnements/Nombreuses espèces protégées Faune et Flore

- Le périmètre du classement est déterminé pour 15 ans puis renouvellement
- 10 parcelles communales concernées avec 14 hectares de superficie/0,5 hectare de terrains privés soit 14,5 hectares au total.
- 800 mètres de distance entre les 2 RNR avec un habitat similaire (oiseaux/reptiles) La grotte à l'Ours a une superficie de 8 hectares. Soit au total 22 hectares de protégé.
- Concernant la réglementation : il est proposé :
- Interdiction de réaliser des feux, d'effectuer des dépôts sauvages, de déposer des déchets. Limiter le bruit. Cueillette réglementée. Usage éclairage restreint. Accès souterrain interdit. Chasse autorisée. Travaux interdits. Activités industrielles et commerciales interdits. Zone de stockage du Bois défini près du chalet de chasse.
- Habitat secondaire (constructions du trappeur) : il n'est pas envisageable d'exclure cet habitant du périmètre de la RNR. La parcelle étant située sur le tracé de la Grotte.
- La circulation piétonne est possible
- La place à bois et le stationnement de Montaly seront situés à l'extérieur de la zone RNR
- Concernant les Cabanons des Trappeurs, il est rappelé les démarches engagées par la collectivité auprès de Mr EHINGER fils du trappeur, après avis avocat Maître SUISSA, sur l'historique des lieux. L'intéressé ne dispose d'aucun droit sur la parcelle communale B1326. IL lui est donc demandé de bien vouloir quitter les lieux sous un délais qui lui sera prochainement communiqué.
- Délibération concernant le départ de Mr EHINGER : 8 votes pour et 5 abstentions

3. Urbanisme

DP : Mr CAPELLI François : Grande Rue : Pose d'un vélux.

4. Parcours de découverte et dépôt de la Déclaration préalable

- Le dossier est présenté aux conseillers avec le détail sur le mobilier proposé et les mises en situation.
- Le conseil municipal valide le document proposé de déclaration préalable.

5. CCLL : Etude du transfert de compétence PLUI à l'intercommunalité

Le Maire rappelle les enjeux de ce transfert de compétence à l'intercommunalité et fait mention à la délibération prise par la collectivité le 2 juin 2021 approuvant l'exercice de la compétence PLUi par la CCLL

Délibération : le conseil à l'unanimité approuve ce transfert de compétence.

6. SYDED : Groupement d'achat d'électricité

Le maire rappelle que la collectivité est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par une délibération prise du 15/01/2020

Sachant que ce groupement est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité et le 31/12/2027 pour le Gaz, la commune valide la nouvelle proposition du syded de groupement qui se mettra en place en janvier 2026 pour l'électricité et en janvier 2028 pour le Gaz

DELIBERATION : Unanimité

7. SIVOM : durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune au Syndicat

Le Maire explique qu'il est nécessaire en complément de la délibération du 04/10/2023 visant à imputer les participations versées au SIVOM en investissement, d'amortir les dépenses enregistrées.

La durée d'amortissement proposée par Mme Obellianne, conseillère aux décideurs locaux, est de 30 ans comme à Charnay.

Délibération : Unanimité

8. Course cycliste 4^{ème} Classique Grand Besançon : organisation et demande de subvention

Cette course se tiendra le 12 avril prochain et traversera encore cette année la commune.

Les organisateurs de la course sollicite une subvention compte tenu du cout de l'épreuve qui s'élève à 220 000 euros.

DELIBERATION : 1 contre et 12 pour une subvention de 100 euros

9. Sécheresse 2023 et demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Le maire expose la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour 2023.

Les administrés constatant des dégâts sur leurs habitations doivent les signaler en mairie. Ensuite le maire effectue la demande auprès des services de l'Etat. Les dossiers sont instruits par la préfecture

10. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2022 et de l'assainissement collectif en 2022 :

Le maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif.

Ce rapport contient les caractéristiques techniques de ces deux services.

Délibération : le conseil adopte ces deux rapports, décide de les transmettre aux services préfectoraux, décide de mettre en ligne les dits rapports et de renseigner les indicateurs de performance sur le SISPEA : adoption unanimité

11. Divers

- **Cadre réglementaire des déclarations de manifestations festives et culturelles**

A la demande de la Préfecture, il est nécessaire de remplir un formulaire vigipirate un mois avant la manifestation organisée qui doit être remis à la commune. Le document sera mis à disposition en mairie et sera communiqué aux associations

- **Demande de Mr Alexandre KAFIZ entreprise KAFIZ bois et aménagement** qui souhaiterait louer l'espace de l'ancienne déchetterie située route d'Epeugney afin d'y stocker du bois : le conseil ne valide pas cette demande, le secteur de l'ancienne décharge est sensible et ne doit pas être utilisé.

- **Nouvelle association « l'Inventaire des Possibles »** : sera conviée à venir se présenter à une réunion de conseil .

- **Tiers lieu : prochaine réunion le 19 janvier à 19H en mairie.**

Clôture 22H48

Le Maire

Le Maire,
Laurence BREUILLOT



